

A l'attention des :

- Responsables Identitovigilance
- Responsable de la DSIO
- Référents applicatifs
- Correspondants Locaux de Matérovigilance (CLMV)

AVIS DE SECURITE - URGENT

Maincare IC

Emis le : 📅 4 juil. 2025

Référence de l'avis : FSN-2025-235327

Sujet : Affichage erroné de la date/heure de début d'une perfusion ou d'un PSE dans le plan de soins suite à une modification de la date de début de la prescription

Versions et établissements impactés

L'incident concerne Maincare IC à partir des versions Maincare IC 10.3.4

Tous les établissements utilisant les prescriptions de médicaments et le plan de soins infirmiers.

Description du problème

Contexte

Ce dysfonctionnement se produit lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Prescription d'une perfusion ou d'un PSE avec une date de début dans le futur
- Modification de la prescription pour avancer cette date de début

Description

Si les conditions décrites dans le paragraphe "Contexte" sont remplies, alors dans le plan de soins, la ligne continue bleue matérialisant la prise n'est pas mise à jour et commence toujours à la date indiquée lors de la création de la prescription.

Exemple

Soit une prescription d'un PSE de 1000 ml de glucose en continu débutant dans 2 jours (le 02/07 à 00h00) avec une durée de 10 jours :

ENTRÉE HOSPITALIERE (EN COURS) SORTIE HISTORIQUE PRESCRIPTION PSL CONSULTATION SÉJOUR EVÉNEMENT FUTUR BMO LECTURE ORDONNANCE

Produit: J01

Laboratoire (0)

Médicaments (0)

Examen radio (0)

GLUCOSE 30 % sol p perf (GLUCOSE 30% AGT P.FNS100ML)
 PSE : intraveineuse (en perfusion), 1000 ml/h, prise continue, à partir du 02/07/2025 à 00:00, pendant 10 jours, soit jusqu'au 12/07/2025 à 00:00

Motif de la prescription

Prescriptions

Dose: 1000 millilitre

Voie d'admin.: intraveineuse (en perfusion)

Autres spécialités

Solvant

Commencer le: 02/07/2025 pendant: 10 jours

Conditionnelle: Aucune

Paramètres de préparation et d'administration

Mode: Préparation infirmière

Bolus: aucun

Variation de débit autorisée? Oui

Commentaires

COMMENTAIRE +

Récapitulatif

Après signature, dans le plan de soins, la prescription est matérialisée par une ligne continue bleue à partir de la date de début de prescription, soit le 02/07 00h00 :

MODELE1 TNRMCE MODELE2 TNRMCE modeles3 MCE mode4 - med O2 regpt formes Plan de médicaments PDS Complet FGI

3h 4h 6h

29/06/2025 16:00 - 03/07/2025 16:00

Un filtrage est activé, certaines prescriptions peuvent ne pas être visibles. Annuler

Posologie	Affichées	Condensées	Cachées	Etat	29/06	30/06	01/07	02/07	03/07
Soins (0)									
Consigne soignante (0)									
Rendez-vous (0)									
Protocole (0)									
Kinésithérapeute (0)									
Psychologue (0)									
Consultation (0)									
Médicaments (1)									
Autres (1)									
GLUCOSE 30 % sol p perf (GLUCOSE 30% AGT P.FNS100ML) PSE : intraveineuse (en perfusion), 1000 ml/h, prise continue, à partir du 02/07/2025 à 00:00, pendant 10 jours, soit jusqu'au 12/07/2025 à 00:00									
Examen complémentaire (0)									
Imagerie (0)									
Questionnaires (0)									
Oxygène (0)									
PSL (0)									
Psychomotricien (0)									

La prescription est alors modifiée pour fixer la date de début au 30/06 à 12h00 :

Après signature de la modification, le plan de soins n'est pas mis à jour et la prise est toujours affichée à la date du 02/07 à 00h00 :

3h 4h 6h

29/06/2025 12:00 - 03/07/2025 12:00

Un filtrage est activé, certaines prescriptions peuvent ne pas être visibles. Annuler

Posologie	Affichées	Condensées	Cachées	Etat	29/06	30/06	01/07	02/07	03/07
Soins (0)									
Consigne soignante (0)									
Rendez-vous (0)									
Protocole (0)									
Kinésithérapeute (0)									
Psychologue (0)									
Consultation (0)									
Médicaments (1)									
Autres (1)									
GLUCOSE 30 % sol p perf (GLUCOSE 30% AGT P.FNS100ML) PSE : intraveineuse (en perfusion), 1000 ml/h, prise continue, à partir du 30/06/2025 à 12:00, pendant 10 jours, soit jusqu'au 10/07/2025 à 12:00									
Examen complémentaire (0)									
Imagerie (0)									
Questionnaires (0)									
Oxygène (0)									

Si la pose du PSE est validée sur le plan de soins, alors les informations de la ligne concernée se mettent bien à jour et la traçabilité redevient correcte :

Risques potentiels pour le patient

Risque de non administration d'une prescription

Mesures entreprises

Mesures provisoires recommandées

En attendant la mise en place du correctif, nous vous préconisons d'arrêter la prescription et de la refaire si vous devez modifier une date de début d'une perfusion ou d'un PSE.

Mesures engagées par Maincare Solutions

La correction définitive sera présente à partir de la version Maincare IC 10.5.3 disponible fin juillet 2025

Pour contacter votre support Maincare IC



<https://monespace.maincare.com> (saisir votre login/mot de passe)



0825 000 454

Transmission de la fiche d'avertissement

Cet avis doit être transmis à toute personne concernée.

Veuillez-vous assurer que tous les utilisateurs potentiels de votre établissement ont pris connaissance de cet avis de sécurité et des actions à réaliser.

Nous vous confirmons que l'ANSM a été informée de cet avis de sécurité.

Soyez assurés que notre priorité est la sécurité et la qualité de nos produits.

Formulaire de Réponse Client

Nous vous remercions de compléter ce formulaire

- soit en ligne le plus rapidement possible et au plus tard sous 30 jours: <https://forms.office.com/e/4HxnaahZN>

- par mail à l'adresse support.maincareic@maincare.fr

- ou par courrier à Maincare - Entité QARA - Espace France – Bât. E-F 4, voie Romaine – Canéjan - 33612 Cestas Cedex – France



1. Information de l'avis de sécurité (FSN)

- Référence de l'avis : FSN-2025-235327
- Date de l'avis : 📅 4 juil. 2025
- Produit/nom du dispositif : Maincare IC

2. Coordonnées du client

- Nom de l'établissement de santé :
- Adresse :
- Nom du contact :
- Titre ou Fonction :
- Numéro de téléphone :
- Email :

J'accuse réception de l'avis de sécurité référencé

FSN-2025-235327 et confirme que :

- j'ai compris la notification,
- je la transmets aux utilisateurs concernés,
- et je prends toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.

J'accuse réception de l'avis de sécurité référencé

FSN-2025-235327 et confirme que :

- j'ai compris la notification,
- et je ne suis pas impacté.

Il est important que votre établissement entreprenne les actions détaillées dans l'avis de sécurité et confirme bonne réception. La réponse de votre établissement constitue une preuve que nous devons surveiller au regard du suivi des actions correctives.

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires.

Cordialement,